



Institut de la Providence

Rue Sergent Sortet, 21

B-1370 Jodoigne

010/81.11.39

secretariat@providence-jodoigne.be / direction@providence-jodoigne.be

www.providence-jodoigne.be

Année scolaire 2022-2023

Ce dossier contient des informations importantes. Vous en recevrez un par famille. Veuillez le lire attentivement et le conserver tout au long de l'année scolaire. D'autres documents importants sont consultables sur le site web de l'école.

Chers Parents,

Au seuil de cette nouvelle année scolaire, l'équipe des enseignants et moi-même tenons à vous accueillir cordialement dans notre école. Nous désirons que chaque famille s'y sente à l'aise afin que nous fassions, ensemble, un travail de qualité. Nous espérons pouvoir collaborer de façon positive avec chacun d'entre vous.

Les professeurs et moi-même sommes à votre disposition si vous désirez nous rencontrer. N'hésitez pas à nous contacter. Le secrétariat vous informera et répondra à vos questions d'ordre pratique. Notre dynamique Association des Parents se fera un plaisir de vous accueillir et de vous dire en quoi vous pouvez lui être utiles.

Dans ce dossier, vous trouverez des informations qui nous permettront de démarrer efficacement l'année scolaire. Certains documents (comme ce dossier) ne seront remis qu'aux aînés de la famille. D'autres, qui sont à compléter, seront donnés à chaque enfant par son titulaire. Nous vous demandons d'avoir la gentillesse de toujours répondre rapidement à nos sollicitations. La gestion de notre travail en sera grandement facilitée.

Le ROI (règlement d'ordre intérieur) de l'école reste inchangé. Il sera donc uniquement remis aux nouvelles familles de l'établissement.

Je vous invite à conserver soigneusement ce dossier, il vous sera utile tout au long de l'année.

Vous trouverez ci-après :

- Les informations pratiques concernant les dîners, l'étude et la garderie
- Les éphémérides de l'année scolaire
- La charte de vie de l'école (que nous vous invitons à relire avec votre enfant)
- Une liste des frais et tarifs pour cette année 2022-2023
- D'autres documents comme les différents projets de l'école et le ROI sont à votre disposition sur le site internet www.providence-jodoigne.be

Chaque enfant recevra aussi plusieurs documents que vous devrez compléter. Ils sont à remettre au titulaire de l'élève rapidement et **AU PLUS TARD pour le vendredi 9 septembre** :

- Fiche de renseignements (dîners, étude, garderie, ...)
- Feuille du PSE « La santé de l'enfant dans l'enseignement fondamental »
- La « traditionnelle » fiche signalétique **à vérifier et corriger en couleur !**
- Talon-réponse du ROI (pour les nouvelles familles uniquement)

J'en profite pour vous remercier de la confiance que vous nous témoignez, vous souhaite une excellente année et vous prie d'agréer, chers Parents, mes salutations respectueuses.

Véronique Lacroix

Informations pratiques

Dîners

Les enfants peuvent rester manger leur pique-nique gratuitement le midi à l'école. Aucune autorisation de sortie n'est accordée pour aller s'acheter un repas en ville. Nous vous offrons la possibilité de commander mensuellement du potage pour accompagner le pique-nique.

Des repas chauds ainsi que du potage, préparés par une société externe (TCO), peuvent être consommés à l'école. Le potage et le dessert sont compris dans le prix du dîner. Les menus sont sur notre site. Une proposition de paiement sera affichée sur la page d'accueil du site de l'école vers le 5 de chaque mois. Il se fera de façon anticipée par virement bancaire pour la date prévue et tiendra lieu d'inscription pour le mois suivant. Si pour la date stipulée, le versement ne nous est pas parvenu, votre enfant ne sera pas inscrit aux repas. Si votre enfant est malade, les repas ne seront déduits de la facture suivante qu'à certaines conditions : vous devrez avoir prévenu le secrétariat de l'absence de votre enfant par téléphone ou par mail la veille (ou le vendredi pour le lundi) avant midi. Nous ne savons malheureusement rien faire pour les absences du jour-même, tout repas non décommandé la veille nous étant facturé.

Les prix sont les suivants :

- Repas chaud en maternelle: 3.80 €/ la portion
- Repas chaud en primaire: 4,20 €/ la portion
- Potage: 0,70 € / bol

Collations

Pour éviter à votre enfant un coup de barre en milieu de matinée, prévoyez un « dix heures malin » qui résistera aux chocs des cartables. Nous insistons pour que cette collation soit équilibrée et saine (eau, fruit, produit laitier, barre aux céréales, ...). **Les bonbons, chocolats et autres friandises n'ont pas leur place à l'école!**

Afin de garder nos bonnes habitudes, le vendredi sera notre « journée santé ». Chaque enfant apportera des aliments sains pour sa journée :

- en maternelle, une collation santé, de l'eau dans une gourde et des aliments équilibrés dans la boîte à tartines,
- en primaire, un fruit ou un légume pour la collation, de l'eau dans une gourde et des aliments équilibrés pour toute la journée.

Nous vous remercions d'avance de nous soutenir dans cette démarche vers une alimentation équilibrée.

Natation (section primaire)

Vu la fermeture définitive de la piscine de Jodoigne, le cours de natation est supprimé. Les enfants continueront à avoir deux heures de sport par semaine.

Les tickets de natation que vous auriez encore à la maison seront remboursés par l'école. Pour ce faire, veuillez les glisser dans une enveloppe sur laquelle vous indiquez les nom et prénom de l'enfant ainsi que le numéro de compte et le nom du titulaire du compte sur lequel vous souhaitez le remboursement. Les enveloppes seront déposées au secrétariat pour le 14 septembre au plus tard.

Bulletins et rencontre avec les parents

Cette année scolaire, les élèves des classes de la 1^{ère} à la 5^{ème} primaire recevront leur bulletin le 29 novembre, le 28 mars et le 6 juillet. L'équipe des enseignants a souhaité partager l'année scolaire en trois périodes de même durée. Ainsi, nous espérons mieux respecter le rythme des enfants parfois très fatigués pour faire des évaluations en fin de trimestre. Les 6^{èmes} primaires recevront leur bulletin le 29 novembre, le 23 mai et 4 juillet. Une rencontre avec les enseignants sera organisée aux mêmes dates pour la section maternelle et la section primaire.

Etude (section primaire uniquement)

Pour les parents qui le désirent, une étude dirigée payante est organisée pour les élèves du primaire. Des enseignants y encadrent les enfants et les aident à faire leurs devoirs, étudier leurs leçons ou organiser leur travail. Elle a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h40 à 16h40. Les jours de concertation de l'équipe des professeurs, l'étude est annulée mais la garderie fonctionne normalement. Les élèves des 1^{ères} et 2^{èmes} primaires pourront quitter l'étude pour se rendre à la garderie quand leur travail est terminé. Ceux des autres années sont tenus d'y rester toute l'heure.

ATTENTION ! Afin que ce moment d'étude soit profitable à chaque enfant et que nous puissions assurer un encadrement adéquat, nous vous demandons d'inscrire votre enfant à l'étude via le document de renseignements (à compléter pour le 9 septembre). Un élève inscrit à l'étude sera tenu d'y participer chaque jour où il est inscrit (même s'il n'a pas de travail pour le lendemain). Il ne sera donc pas autorisé à fréquenter la garderie à 15h40. Une carte reprenant les jours de fréquentation de l'étude et/ou de la garderie sera attachée au cartable des enfants.

Le prix de l'étude est de 2,50€/heure. L'étude sera facturée à la fin du mois d'après la fiche d'inscription remise en septembre. L'étude ne sera décomptée de la facture mensuelle que si votre enfant a été en absence justifiée pour toute la journée d'école (pas dans le cas où il repart à 15h20). Pour tout changement **définitif** d'horaire, il est impératif de prendre contact avec le secrétariat.

Garderie

Nous organisons une garderie payante avant et après les cours. La garderie est facturée par heure indivisible à la fin du mois. Les parents ayant plus d'un enfant à l'école bénéficient d'un tarif plus avantageux.

- Le matin, de **7h00** à 8h00
- Après l'école, de 15h40 à 18h00
- Le mercredi après-midi, de 12h30 à 18h00

Les prix de la garderie sont les suivants :

- 1,60€ / heure / enfant
- 1,40€ / heure / enfant pour les familles ayant plus d'un enfant à l'école

Les retards seront facturés comme suit :

- De 18h00 à 18h15, une heure sera facturée d'office
- Au-delà de 18h15, pénalité de 10 euros

Les enfants présents à l'école pendant les heures de garderie y sont inscrits d'office. Ils doivent attendre leurs parents dans l'enceinte de l'école et ne sont pas autorisés à les attendre sur le trottoir ! Un incident étant toujours possible, nous vous prions dans ce cas de téléphoner à l'école (010/81.11.39) pour informer le surveillant de votre retard.

Activités parascolaires

Durant l'année, vous trouverez dans le cartable de votre enfant des propositions d'activités après la classe (gymnastique, sport, dessin, musique, ...). Ces cours parascolaires sont organisés par des associations (asbl, club, ...) extérieures à l'école et vous sont présentés à titre informatif. Même si certaines d'entre elles se déroulent sur notre site, elles ne sont pas organisées par l'école. Si votre enfant y participe, il sera sous la responsabilité de la personne organisatrice. Nous vous demandons de vous adresser à elle en toute situation : inscription, paiement, assurance, renseignements et problèmes éventuels.

Des rangs sont organisés vers l'académie de Jodoigne les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 15h20 et 16h20. Si vous souhaitez que votre enfant en profite, il est indispensable de remplir un document. Pour ce faire, veuillez prendre contact avec le secrétariat.

Frais de scolarité - Année scolaire 2022-2023

Aucun frais ne vous sera réclamé pour	Frais obligatoires
<ul style="list-style-type: none">• Les cahiers• Le journal de classe• Les photocopies• Les manuels scolaires• La garderie du temps de midi <p>En maternelle, le matériel scolaire sera fourni par l'école. Nous vous demanderons uniquement le cartable, tout ce qui touche à l'hygiène de l'enfant (mouchoirs, langes, lingettes, matériel de sieste,...), les repas et collations (boîte à tartines et gourde).</p>	<ul style="list-style-type: none">• La piscine (en primaire uniquement) : le cours de natation est supprimé vu la fermeture définitive de la piscine de Jodoigne• Les visites ou activités exceptionnelles (visites, spectacles, ...) : → Nous voulons maintenir ces frais à un maximum de 45 € / an / enfant• Les classes de dépaysement : → P6 classes de neige : 650 € / 9 jours → P4-P5 classes vertes: ± 210 € / 5 jours

Frais réclamés uniquement en cas de participation ou achat
<ul style="list-style-type: none">• Les garderies du matin, du soir et du mercredi après-midi (déductibilité fiscale) : → 1,40 € / heure / enfant pour les familles ayant plus d'un enfant à l'école → 1,60 € / heure / enfant pour les autres• L'étude dirigée (déductibilité fiscale) : → 2,50 € / heure• Le dîner chaud : → Le repas (potage, plat, dessert) : 3,80 € en maternelle, 4,20 € en primaire → Potage : 0,70 € / bol• T-shirt de gymnastique : → 7€ / T-shirt• Photo scolaire : → Prix variable selon vos achats

Numéros de compte
<ul style="list-style-type: none">• Pour le paiement des repas, du potage et factures reçues → BE52 7320 0601 9509• Pour le paiement des classes de neige → BE86 7420 0487 0950• Pour le paiement des classes vertes → BE82 7420 3381 7568 <p>Afin de faciliter notre travail, veuillez payer vos frais sur le compte adéquat. Merci.</p>

Charte de vie : à lire ou relire en famille !!!

Pourquoi avoir des règles de vie ?

Tu désires vivre heureux, dans un cadre sympathique et propre, avec des adultes qui te respectent et te protègent... C'est normal ! Tout ceci implique des règles de vie que tu connais, que tu comprends et que tu acceptes. Elles sont les mêmes pour chacun d'entre nous. Elles ne sont pas là pour t'ennuyer, mais pour nous aider à bien vivre ensemble.

Ces règles ne changeront pas, sauf si elles n'étaient plus adaptées à notre vie. Dans ce cas, nous en discuterons ensemble, en conseil des élèves et en conseil des professeurs. Tu en seras informé par ton titulaire. Si tu ne respectes pas ces règles, les professeurs te rappelleront à l'ordre... Ils chercheront à savoir si tu te souviens de ces règles, si tu les comprends et si tu en comprends bien la raison.

Pourtant, si tu enfreins plusieurs fois la même règle, tu seras puni. Les punitions doivent t'aider à réfléchir aux règles que tu as du mal à respecter ou à réparer le tort que tu as pu causer.

Les règles qui concernent le respect de soi et des autres

Dans la vie, nous n'aimons pas tout le monde, c'est normal. Pourtant nous devons avoir du respect pour chacun. Nous devons dire ce que nous pensons dans des termes polis. Nous devons apprendre à nous maîtriser et nous ne pouvons pas frapper les autres. Les moments de colère que nous éprouvons parfois ne sont pas faciles à maîtriser, c'est pourquoi il vaut mieux faire appel à un ami ou à un adulte pour nous aider à gérer nos conflits.

Il existe bien d'autres moyens de faire du tort aux autres : en disant du mal d'eux, en mentant à leur propos, en abîmant ce qui leur appartient, ... Ces manières de faire ne sont pas acceptables non plus. Lorsqu'une attitude nous déplaît chez l'autre, il vaut mieux lui en parler et lui dire ce que l'on ressent face à son attitude. Ce genre de discussion se déroulera plus facilement avec l'aide d'un adulte ou dans le cadre du conseil de classe.

Nous devons être respectueux de nous-même. Certaines attitudes, certains propos, certaines images, certains habillements n'ont pas leur place à l'école parce qu'ils peuvent choquer les autres et notamment les plus jeunes parmi nous. Nous devons prendre soin de nous et de notre corps : être propres, bien vêtus et prendre soin de notre santé.

De nombreuses personnes travaillent dans notre école : elles méritent toutes notre respect et notre gratitude. Les enfants doivent leur obéir. Apprenons à être polis entre nous et à utiliser ces petits mots qui rendent la vie tellement plus agréable : "bonjour", "au revoir", "merci", "s'il te plaît", "pardon".

Les règles qui concernent le respect de notre milieu de vie

Nous préférons tous vivre dans un cadre de vie propre et agréable, c'est la raison pour laquelle nous devons respecter les objets et la nature qui nous entourent. Un accident peut toujours arriver : personne ne t'en voudra, mais tu dois toujours le signaler à un adulte.

Nous n'acceptons pas les attitudes de négligence et d'irrespect du matériel. Si tu casses quelque chose intentionnellement ou par négligence, on te demandera toujours, à toi ou à tes parents, de réparer ta faute. La nature aussi doit être respectée. Penses-y lorsque tu joues dans le parc ou le jardin.

Entretenir une grande école comme la nôtre exige beaucoup de temps et d'argent. Aide-nous à la garder propre et en ordre. Trie tes déchets, sois économe : ferme bien les robinets et les interrupteurs après usage; ne gaspille pas le papier. Lorsqu'il fait froid, referme bien les portes derrière toi pour ne pas refroidir tout le bâtiment. Pour garder l'école en bon état, nous avons besoin de l'aide de chacun, c'est pourquoi nous demandons aussi aux enfants de rendre des petits services en classe, au réfectoire, dans la cour de récréation, ...

Les règles qui concernent la sécurité

Nous ne voulons pas qu'il t'arrive un accident, voilà pourquoi un enfant ne peut jamais se trouver sans surveillance dans les bâtiments. Tu n'as pas le droit de traîner dans les classes, les couloirs ou les toilettes. Ces lieux ne sont pas des espaces de jeu : tu n'y restes que le temps strictement nécessaire. Les fenêtres ouvertes peuvent être dangereuses : ne t'y penche pas ou ne t'assieds pas sur le rebord.

Toute une série d'objets dangereux n'ont pas leur place à l'école : canifs, bâtons, pierres ,... D'autres objets sont aussi interdits ; ils ne sont pas dangereux mais sont coûteux ou peuvent susciter l'envie des autres enfants : les bijoux, les jeux électroniques, les GSM,... Certaines activités et jeux sont dangereux et donc interdits. Ils te seront signalés par les professeurs.

La sécurité incendie est très importante : si tu entends une alarme retentir, garde ton calme et rends-toi le plus vite possible auprès de ton professeur. Suis bien les instructions qu'il te donnera. L'accès aux escaliers de secours est strictement interdit si tu n'as pas reçu la consigne de les emprunter.